

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Désignation du pouvoir adjudicateur

Ville de Bayonne
HOTEL DE VILLE
1 AVENUE MARECHAL LECLERC
64100 BAYONNE

Tél : 05.59.46.61.63

Fax : 05.59.59.30.91

Poste : 61.63

Courriel : marches@bayonne.fr

Adresse internet : <http://www.bayonne.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://demat-ampa.fr>

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre

Monsieur Jean-Marc SALANNE, Conseiller municipal délégué à la commande publique

B - Objet de la consultation

Objet du marché

SUIVI-ANIMATION DE L'OPAH-RU 2023-2028 DU CENTRE ANCIEN DE BAYONNE

Attribution d'un marché unique.

Procédure de passation

Appel d'offres ouvert

Articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique

C - Déroulement de la consultation

Publicité

BOAMP et JOUE 17/02/2023

Date et heure limites de réception des offres

mardi 28 mars 2023 à 15:00

Délai de validité des offres

180 jours

D - Composition de la commission d'appel d'offres

Lors de sa réunion en date du 27/04/2023 09:00 la composition de la commission d'appel d'offres était la suivante :

Membres à voix délibérative

Nom	Prénom	Qualité	Titulaire (T)
SALANNE	Jean-Marc	Conseiller municipal délégué à la commande publique	(P)
ARCOUET	Serge	Conseiller municipal délégué	(T)
UGALDE	Yves	Quatrième adjoint Culture, animations et grands événements	(S)
BOUTONNET	Etienne	Conseiller municipal délégué	(S)
BRAU-BOIRIE	Françoise	Dix-septième adjointe au Maire Prévention et santé pour tous	(S)
BROCARD	Juliette	Conseillère municipale	(T)

Membres à voix consultative

Nom	Prénom	Qualité
LABEDE	Benjamin	Direction de l'urbanisme
CONSTANT	Emmanuelle	Responsable du service marchés publics
MARINOT	Jean-Baptiste	Directeur général des services techniques (absent)

E - Fonctionnement de la commission d'appel d'offres

Quorum

Etape(s) de traitement	Quorum
Analyse des offres, Classement des offres, Décision sur les offres	Oui

F - Nombre de plis reçus

Dans les délais : 2

Hors délais : 0

G - Examen des offres

Dépôt	Nom et adresse du candidat	Proposition de	Proposition	Observations
1	GROUPEMENT URBANIS / Me NOYER 60 Boulevard Déodat de Séverac 31300 TOULOUSE	Conforme	86.0	<p>VALEUR TECHNIQUE</p> <p><u>Compréhension des enjeux :</u> Très bonne compréhension des enjeux.</p> <p><u>Méthodologie :</u> Excellente méthodologie tant au sujet de la mobilisation des partenaires, que de la communication, de la présence sur le terrain, des modes de repérage et de prospection, de l'accompagnement des projets individuels/copropriétés, de l'animation des opérations de restaurations immobilières et pour finir du pilotage et suivi de la mission.</p> <p><u>Composition de l'équipe :</u> Le nombre de jours affectés à chaque compétence est très pertinent.</p> <p><u>Organisation des moyens humains :</u> L'organisation de l'équipe est parfaitement adaptée à la mission.</p> <p><u>Moyens techniques :</u> Les moyens techniques sont également parfaitement adaptés.</p> <p>EXPERIENCES</p> <p>Expériences notables en matière d'activité OPAH-RU pour l'ensemble des intervenants.</p> <p>Les expériences multiples des intervenants principaux mais également secondaires démontrent une forte capacité à mettre en œuvre les 2 volets prioritaires « accompagnement des copropriétés » et « conduite des ORI et montage des dossiers THIORI / RI ».</p>

Dépôt	Nom et adresse du candidat	Proposition de	Proposition	Observations
2	GROUPEMENT SOLIHA / THOME HEITZMANN 9 RUE JACQUES LAFFITTE 64100 BAYONNE	Conforme	NC	<p>VALEUR TECHNIQUE</p> <p><u>Compréhension des enjeux :</u> NC</p> <p><u>Méthodologie :</u> NC</p> <p><u>Composition de l'équipe :</u> NC</p> <p><u>Moyens techniques :</u> NC</p> <p>EXPERIENCES NC</p> <p>NC</p> <p>d</p>

H - Classement des offres

Ordre	Dépôt(s)	Nom et adresse du candidat	Décision	Note	Observations
1	1	GROUPEMENT URBANIS / Me NOYER 60 Boulevard Déodat de Séverac 31300 TOULOUSE	Conforme	86. 0	
2	2	GROUPEMENT SOLIHA / THOME HEITZMANN 9 RUE JACQUES LAFFITTE 64100 BAYONNE	Conforme	NC	

I - Décision sur les offres

GROUPEMENT URBANIS / Me NOYER
60 Boulevard Déodat de Séverac
31300 TOULOUSE

Montant HT : 1 440 750,00 €

Motifs du choix de l'offre retenue

Motivation : Très bonne compréhension des enjeux. Très bonne méthodologie tant sur la mobilisation des partenaires, que de la communication, de la présence sur le terrain, des modes de repérage et prospection, de l'accompagnement des projets individuels/copropriétés, de l'animation des opérations de restaurations immobilières et pour finir du pilotage et suivi de la mission. Le nombre de jours affectés à chaque compétence est très pertinent. L'organisation de l'équipe est parfaitement adaptée à la mission. L'équipe est composée d'intervenants très expérimentés et dotés des compétences nécessaires pour conduire les actions de suivi-animation, d'accompagnement des copropriétés et de mise en œuvre des Opérations de Restauration Immobilières. Les moyens techniques sont également parfaitement adaptés.

J - Observations des membres de la commission d'appel d'offres

Juliette Brocard s'étonne de la note de SOLIHA sur le critère "Expériences" alors que le chef de projet est un ancien de la société URBANIS dont l'offre a obtenu une très bonne note sur ce critère. Le critère de l'expérience fait toute la différence. Les services ne voudraient-ils pas conserver le prestataire de la précédente mission, à savoir URBANIS, en dépit de la différence de prix.

Pour cette raison elle ne votera pas.

Jean-Marc Salanne rappelle que les règles de notation ne peuvent pas être modifiées et qu'il faut les appliquer à ce stade de la procédure.

Benjamin Labède rappelle que le chef de projet de SOLIHA NC

Yves Ugalde est favorable à une entreprise ancrée territorialement comme l'est SOLIHA car la mission a pour objet de restaurer le cadre de vie bayonnais. Il vote néanmoins favorablement au groupement URBANIS.

Jean-Marc Salanne précise que SOLIHA est une entreprise nationale.

Serge Arcouet rappelle les difficultés budgétaires actuelles alors que l'écart de prix entre les deux offres approchent les 300 000 euros.

Benjamin Labède fait remarquer que la différence de prix se concentre essentiellement sur la part à bons de commande dont l'exécution comporte par nature une part d'incertitude.

Etienne Boutonnet demande pour quelle raison le nombre de jours sur site n'a pas été imposé dans le cahier des charges alors que c'est un point important. Par ailleurs il se demande pour quelle raison le cabinet d'avocats HEITZMANN de l'équipe SOLIHA a été moins valorisé que M^e Noyer de l'équipe URBANIS, alors que ce dernier est seul.

Il vote néanmoins favorablement au groupement URBANIS.

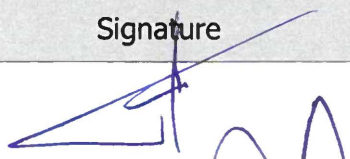
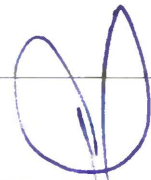

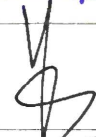

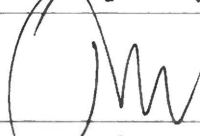

Benjamin Labède explique que la proposition de Urbanis/Me Noyer expose de manière plus précise les expériences de M^e Noyer qui s'avèrent être par ailleurs plus adaptées aux problématiques du territoire bayonnais.

Françoise Brau-Boirie vote favorablement au groupement URBANIS, mais émet une réserve sur le fait que l'entreprise retenue ne soit pas locale.

Serge Arcouet vote en faveur du groupement SOLIHA.

Jean-Marc Salanne vote en faveur du groupement URBANIS.

K - Signature des membres de la commission d'appel d'offres

Nom	Prénom	Signature
SALANNE	Jean-Marc	
ARCOUET	Serge	
BRAU BOIRIE	Françoise	
UGALDE	Yves	
BOUTONNET	Etienne	
BROCARD	Juliette	
LABEDE	Benjamin	

Nom	Prénom	Signature
MARINOT	Jean-Baptiste	/
CONSTANT	Emmanuelle	